

Privilège

bien, et je n'ai pas pu le vérifier récemment, vous verrez également que le comité de direction du Comité de la justice a été alors consulté à propos du bien-fondé de la décision que devait prendre M. Claude-André Lachance.

Rien de tout cela ne s'est produit au Comité des finances, monsieur le Président, et vous devriez en être informé. On ne nous a jamais consultés, officiellement ou non, à propos de la décision que le président allait prendre.

Le président ne peut pas prétendre que la décision a été prise spontanément. Il est revenu au Comité des finances vers 16 h 20 ou 16 h 30 hier après-midi et nous a dit, d'une manière très directe, qu'il y a plusieurs années, la Présidente Jeanne Sauvé avait pris une décision ayant trait à la fin de la crise de la sonnerie ici à la Chambre des communes et qu'il estimait avoir le pouvoir, en tant que président du Comité des finances, de prendre une décision similaire, mais il n'a pas précisé en quoi elle consisterait. Je lui ai demandé, ainsi que d'autres députés, à quoi il faisait allusion. Il avait manifestement un papier dans sa poche. Il n'a pas voulu communiquer ses renseignements à l'opposition.

Je vous rappelle, monsieur le Président, qu'en 1984, M. Lachance, lui, a communiqué ce renseignement à l'opposition. Il a consulté les représentants des partis d'opposition, ils en ont discuté, mais sans arriver à une entente sur la procédure à suivre. M. Lachance a alors supposé que le comité avait ajourné ses travaux.

Je peux vous assurer que rien de tel ne s'est produit hier soir officiellement et formellement. C'est un fait. Autant que je sache, il n'y a pas eu de pourparlers officieux entre le président du Comité des finances et un député néo-démocrate. J'ignore ce qui s'est passé entre le président et les députés libéraux, c'est à eux de le dire.

Le leader du gouvernement à la Chambre a envenimé l'affaire aux Communes quand il a déclaré aujourd'hui: «Nous avons agi exactement comme on l'avait fait le 6 juin 1984.» Ce sont ses propres paroles, erronées d'au moins deux points de vue. En 1984, le président du Comité de la justice et les députés de l'opposition se sont consultés, contrairement à ce qui s'est passé hier au Comité des finances. Ce n'est pas la procédure qui a été suivie hier soir au Comité des finances, et les ministériels le savent. Ils ne l'admettront pas publiquement, mais

personne ne nous a demandé ce que nous pensions de cette procédure. Donc, on n'a pas agi comme en 1984.

• (1540)

En terminant, je rappelle que, en 1984, le président a offert au Comité de la justice de démissionner de son poste parce qu'il croyait que cet incident nuirait aux travaux du comité sur le projet de loi C-9. C'était le 6 juin. Au cas où vous ne le sauriez pas, monsieur le Président, Claude-André Lachance, président du Comité de la justice, a démissionné deux jours plus tard, le 8 juin.

Au cours de la période des questions, le ministre a dit que le député avait réintégré son poste de président le 26 juin. Oui, mais seulement du consentement unanime de tous les membres du Comité de la justice qui représentaient les trois partis politiques.

Je maintiens que le précédent n'a pas été respecté. Je prétends, quant à moi, que la décision prise en 1984 était incorrecte et qu'elle l'est encore en 1990. Même si elle était juste en 1984, il y a une très grande différence entre l'incident du 6 juin 1984 et ce qui s'est produit hier, pendant les délibérations du Comité des finances.

Je vous prie, monsieur le Président, de trancher en faveur des députés qui soulèvent ces questions de privilège. Mes privilèges en tant que député sont atteints. Hier soir, nous avons été victimes d'un acte extrêmement anti-démocratique. Nous n'avons pas été consultés et cette omission empiète sur les privilèges de tous les députés.

Nous avons été élus pour représenter nos électeurs, pour faire valoir leurs points de vue et faciliter le débat. Nous avons été élus pour venir exprimer à Ottawa les opinions de nos électeurs, pour inviter des témoins à Ottawa afin qu'ils décrivent eux-mêmes leurs suggestions et les amendements qu'ils proposent dans le but d'améliorer ou de rejeter les mesures législatives, et c'est ce que nous voulons faire avec la TPS.

J'affirme catégoriquement que les tactiques dictatoriales du gouvernement n'ont pas leur place dans une société libre et démocratique. J'espère, monsieur le Président, que vous déciderez, dans le courant de la journée, que le gouvernement a eu tort et que le président du Comité des finances a eu tort de s'en prendre à nous, et à tout le Canada, en nous privant de notre liberté d'expression.